

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-125 du 14 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 14 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 3 septembre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes Maryse GARIN, Catherine GERARD, Raphaëlle MAGGIOTTO, Dorothee LEGRAND, Françoise LETURCQ,

Mm Jean François LALY, Jacques MAURER, Bernard BRONNIART, Denis WERBROUCK, Eugène DELAMBRE, Guy ALEXANDRE, Patrick VISENTIN, Jean Charles DERUE, Daniel TABARY, Denis BIZART, Lionel ANTINORI, Gabriel TRANNIN, Patrice WELELE, Michel POUILLAUDE, Christophe DAMBRINE, Daniel BOUQUILLON.

Mme Dorothee LEGRAND, absente et excusée a été suppléée par M. Alain DEFRENNE,
M. Patrick VISENTIN, absent et excusé a été suppléé par M. Alain LESAGE,
M. Jean Charles DERUE, absent et excusé a été suppléé par M. Jean Louis COURTY,
M. Daniel TABARY, absent et excusé a été suppléé par M. Georges DITTE,
M. Michel POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par M. Lionel DEMARLE,
M. Daniel BOUQUILLON, absent et excusé a été suppléé par Mme B. BUISSET,

Mme Maryse GARIN, absente et excusée a donné pouvoir à M. André LEJOSNE,
Mme Catherine GERARD, absente et excusée a donné pouvoir à Mme Anne Marie BARBIER,
Mme Raphaëlle MAGGIOTTO, absente et excusée a donné pouvoir à M. Fabien SELLIER,
Mme Brigitte MERLIN, absente et excusée a donnée pouvoir à M. Gérard DUE,
Mme Françoise LETURCQ, absente et excusée a donné pouvoir à M. Jacques CAPELLE
M. Jean François LALY, absent et excusé a donné pouvoir à M. Hervé COPIN.

Objet : Culture – Musée LETAILLE 1917 – Tarif Pass Evasion et Pass Emotion.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté les difficultés rencontrées à la suite de la pandémie COVID 19 et les initiatives prises par les différentes collectivités pour soutenir les acteurs économiques et engager le plus rapidement possible la relance de l'activité après la période de confinement que nous venons de connaître.

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération 2020-117 du 14 septembre 2020 entérinant les actions mises en œuvre par la Société Publique Locale Tourisme en Pays d'Artois pour tenter de relancer l'activité touristique sur le territoire des quatre intercommunalités sur laquelle elle intervient en proposant de mettre en place deux nouveaux Pass, l'un à destination des habitants du Pays d'Artois (le Pass'Evasion) et l'autre à destination des touristes de passage sur le territoire (le Pass' Emotion).

Monsieur le Président détaille les spécificités de chaque Pass :

- Le Pass'Evasion vise à inciter les habitants à visiter des équipements ou sites touristiques de leur territoire ou du territoire voisin. Le détenteur d'un Pass'Evasion bénéficie d'une réduction ou gratuité s'il est accompagné d'un adulte payant pour la visite d'un équipement culturel ou touristique.
- Le Pass'Emotion vise à inciter les touristes qui passent une ou plusieurs nuitées dans un hébergement du territoire d'une des quatre intercommunalités, à visiter des équipements culturels et touristiques. Le touriste bénéficie d'un tarif réduit sur l'entrée des équipements touristiques sur présentation du document s'il est accompagné d'un autre adulte payant pour la visite d'un équipement culturel ou touristique.

Monsieur le Président explique que la mise en œuvre de ces deux nouveaux Pass nécessitent une modification de la politique tarifaire du musée en fixant le principe d'application d'un tarif d'entrée réduit pour le porteur du Pass si ce dernier est accompagné d'une personne payant plein tarif selon le tableau suivant :

	Détenteur du Pass	Tarif d'entrée musée proposé pour le détenteur du Pass	Tarif d'entrée du musée proposé pour l'adulte accompagnant le détenteur du Pass
Pass' Evasion	Habitants des quatre intercommunalités	Tarif réduit 3,00 €	Plein tarif 5,00 €
Pass' Emotion	Touriste ayant passé une nuitée sur le Territoire (un Pass par chambre/ gîte)	Tarif réduit 3,00 €	Plein tarif 5,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la mise en place des Pass Evasion et Emotion créés par la Société Publique Locale de Tourisme en Pays d'Artois ;
- d'approuver les modifications tarifaires nécessaires à l'application du dispositif ainsi créé.

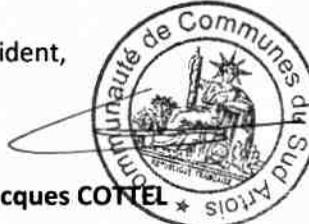
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 14 septembre 2020 et transmission en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

2020- 125 du 14/09/2020

Musée LETAILLE 1917 –

Tarif Pass Evasion et Pass Emotion.